

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 14 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enfant qui y est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant un danger de mort et les détails de cette allergie.	25(g)	20 mai 2021	
Commentaires :			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	14 mai 2021	14 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> • Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel • L'accès a la cuisine est maintenant sécuritaire et est conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mai 2021

Date

original signé par
Annie LeBreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2021

Date